



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

Séance du 11 octobre 2023

**n°149-2023**

L'An deux mille vingt-trois et le onze octobre à dix-huit heures,

**OBJET :**

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Région Sud, la région sûre » – Achats de deux véhicules destinés à la police municipale

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**VOTE :**

**POUR :**

**34** (30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean-Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

**Etait représentée : Madame,**

Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD

**Etait absent : Monsieur,**

Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET :** Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Région Sud, la région sûre » – Achats de deux véhicules destinés à la police municipale

La Région Sud a élaboré le dispositif « Région Sud, la région sûre » afin de soutenir les collectivités territoriales dans leurs achats d'équipements pour les services de la police municipale.

Dans un souci de renouvellement permanent de son parc automobile, la commune de Miramas souhaite acquérir sur l'année 2023 puis 2024 deux véhicules non banalisés destinés à sa police municipale.

Le montant estimatif de l'achat de ces 2 véhicules s'élève à 42 430 euros HT (hors frais de gestion et d'immatriculation) avec un taux de subvention à 50% par la Région Sud.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
(Montant H.T.)**

FINANCEMENTS		
Région	21 215.00 €	Taux : 50 %
Ville (Autofinancement)	21 215.00 €	Taux : 50 %
Total H.T.	42 430.00 €	Taux : 100 %

Vu l'exposé qui précède, il est demandé au Conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur l'octroi d'une subvention pour les achats de deux véhicules destinés à la police municipale, selon le plan de financement présenté dans le corps de la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces achats.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur l'octroi d'une subvention pour les achats de deux véhicules destinés à la police municipale, selon le plan de financement présenté dans le corps de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces achats.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 19/10/2023

**Le Maire**

**Acte signé le 12 octobre 2023**

**Frédéric VIGOUROUX**